



Réunion d'Enseignement des Anesthésistes du Grand Sud-Ouest
52^{ème} congrès annuel - 07 & 08 octobre 2017
Complexe Saint-Louis, rue Jean URRUTY - 64120 SAINT-PALAIS

BULLETIN D'INSCRIPTION [7]

J'autorise le comité organisateur à transmettre mes données aux exposants : OUI NON

Nom : Prénom :

Adresse :

Code Postal : _____ Ville : Pays :

Courriel (obligatoire) :@..... ☎ :

Médecin Interne Infirmier(e) Autre : Exercice Public Privé

Etablissement d'exercice :

Pour les médecins : n° RPPS : n° ADELI :

S'inscrit au congrès REAGSO 2017 (Montant des frais de participation ci-dessous)

S'inscrit à l'association REAGSO pour l'année 2017 SANS PARTICIPER au congrès [10 €]

Pour les médecins uniquement [8] : S'inscrit au programme DPC 16381700028 [avant le 23/09/17] Oui Non

Si oui : spécifier l'atelier choisis : Atelier n° 1 ou Atelier n° 2 ou Atelier n° 3

Je m'engage à respecter les conditions d'inscription au DPC décrites au verso de ce document

OPTIONS (Cocher obligatoirement les cases correspondantes à vos souhaits – Attention : option non sélectionnée = option non retenue) :

▶ 1 Accompagnant : Oui Non avec réservation du Circuit Touristique du 08.10.2017 : Oui Non

Nom, prénom accompagnant :

▶ Je confirme ma participation ♦ au dîner du 07.10.17 : Oui Non [et celle de mon accompagnant(e) Oui Non]

♦ au déjeuner du dimanche 08.10.17 : Oui Non [et celle de mon accompagnant(e) Oui Non]

▶ J'effectue une réservation hôtelière pour la nuit du 07 au 08.10.2017 : Oui Non

Toute réservation hôtelière pour la nuit du 06 au 07.10.2017 est à la charge du congressiste et doit être effectuée par lui-même **directement auprès de l'hôtelier dès réception de la confirmation d'inscription au congrès. Un conseil : RESERVER LE PLUS TÔT POSSIBLE**

Frais de participation au congrès (en euros)

Inscription congressiste Incluant l'accès aux séances, aux ateliers, au déjeuner de travail du 07.10.2017 et au dîner [2] du 07.10.2017	Individuelle avec adhésion à l'association "REAGSO" (cotisation incluse) [3]			a. Individuelle sans adhésion à l'association REAGSO [3] b. ou par prise en charge directe hors DPC CFAR par la formation continue de l'établissement de soins [4]
	Médecins avec DPC CFAR	Médecins sans DPC CFAR	IADE, IDE, Internes	Médecins, Infirmiers, Autres
Avant le 15.09.2017	<input type="checkbox"/> 180 €	<input type="checkbox"/> 180 €	<input type="checkbox"/> 110 €	<input type="checkbox"/> 250 €
A partir du 15.09.2017	<input type="checkbox"/> 180 €	<input type="checkbox"/> 230 €	<input type="checkbox"/> 160 €	<input type="checkbox"/> 300 €
Options	Réservation hôtelière pour la nuit du 07 au 08.10.2017 [1]	<input type="checkbox"/> 60 €	<input type="checkbox"/> 60 €	<input type="checkbox"/> 60 €
	Déjeuner du 08.10.2017 [2]	<input type="checkbox"/> 30 €	<input type="checkbox"/> 30 €	<input type="checkbox"/> 30 €
TOTAL congressiste				

▶ **Accompagnant** [5] : forfait unique incluant 3 repas et la nuitée du 07 au 08.10.2017 avec le congressiste [6], et le circuit touristique) : **160 €**

▶ **Annulation** : Remboursement ▶ avant le 01.09.2017 : 100% ▶ du 01.09.2017 au 13.09.2017 : 50% ▶ Après le 13.09.2017 : 0%

▶ **Bulletin d'inscription à retourner** (accompagné du règlement) [3] à l'adresse exacte ci-dessous :

REAGSO – Secrétariat Général – 14, rue PAUL MIRAT – 64000 PAU

Cette formation peut faire l'objet hors DPC CFAR d'une prise en charge directe par la formation continue des établissements de soins sous réserve d'un dépôt de convention (déclaration d'activité enregistrée sous le n° : 73.09.00315.09 auprès du Préfet de Région Midi-Pyrénées – Siret n° : 428 225 809 00014 Code APE : 913 E)

Les demandes individuelles d'inscription non accompagnées du règlement ne pourront pas être prises en compte.

[1] Sous réserve de disponibilité hôtelière à la date d'inscription ; affectation hôtelière en fonction de la date de réponse

[2] Sous réserve de place disponible à la date d'inscription

[3] Règlement par chèque bancaire ou postal à l'ordre de REAGSO joint à la demande d'inscription : 1 chèque par congressiste et 1 chèque par accompagnant

[4] Inscription transmise au REAGSO par le service de la Formation de l'employeur en précisant l'adresse exacte de celui-ci (confirmée après établissement d'une convention)

[5] Tarif par accompagnant

[6] Supplément de 100 € par accompagnant en cas de chambre séparée ou supplémentaire

[7] La confirmation de votre inscription vous parviendra par courriel

[8] Consulter les conditions d'accès au DPC du REAGSO au verso de ce document et sur www.reagso.com rubrique inscription

Date demande

Signature congressiste

Modalités du DPC CFAR* au cours du REAGSO 2017

Réservé uniquement aux médecins qui désirent valider leur DPC

① **Conditions d'accès : Médecins Anesthésistes Réanimateurs uniquement**

Nombre de places limité - inscriptions acceptées en fonction de leur ordre d'arrivée

1. Conditions d'inscription

Vous êtes médecin et vous souhaitez valider votre DPC.

Vous devez vous inscrire impérativement avant le 23 septembre 2017 (aucune inscription ne peut être prise le jour du congrès). Votre mode d'inscription dépend de votre mode d'exercice :

Exercice libéral

1. Avant le REAGSO

Je m'inscris auprès du REAGSO en renvoyant ce bulletin d'inscription dûment complété (en confirmant, sur le recto, mon engagement au programme DPC et le numéro de l'atelier auquel je veux participer) accompagné d'un chèque de règlement de 180 € [tarif d'inscription unique] à majorer du montant des éventuelles options hôtelières choisies

ET je m'enregistre sur **www.mondpc.fr** et je m'inscris au programme proposé grâce à son numéro de référence OGDPC : 16381700028

2. Je participe au REAGSO les 07 et 08/10/2017

3. Après le REAGSO

Je remplis une évaluation sur **www.mondpc.fr**

Le CFAR me rembourse les frais d'inscription au REAGSO [180 €] et m'envoie une attestation DPC

Attention : les éventuels frais supplémentaires d'hébergement (nuitée du 07 au 08/10/2017 et repas du 08/10/2017) ne sont pas remboursés par le CFAR

Attention : les pénalités financières occasionnées par une annulation ne sont pas remboursées par le CFAR

Exercice salarié

1. Avant le REAGSO

Je m'inscris auprès du REAGSO en renvoyant ce bulletin d'inscription dûment complété (en confirmant, sur le recto, mon engagement au programme DPC et le numéro de l'atelier auquel je veux participer) accompagné d'un chèque de règlement de 180 € [tarif d'inscription unique] à majorer du montant des éventuelles options hôtelières choisies

ET je télécharge le bulletin d'inscription DPC salarié spécifique sur **www.cfar.org** onglet DPC REAGSO 2017 (ou sur le site **www.reagso.com**). Mon établissement l'envoie dûment complété au CFAR* soit par courriel (scan) soit par courrier postal (voir coordonnées ci-dessous)

2. Je participe au REAGSO les 07 et 08/10/2017

3. Après le REAGSO

Le CFAR adresse une facture à mon établissement qui paie le programme DPC au CFAR

Le CFAR me rembourse ensuite les frais d'inscription au REAGSO [180 €] et m'envoie une attestation DPC

Attention : les éventuels frais supplémentaires d'hébergement (nuitée du 07 au 08/10/2017 et repas du 08/10/2017) ne sont pas remboursés par le CFAR

Attention : les pénalités financières occasionnées par une annulation ne sont pas remboursées par le CFAR

2. Programme DPC proposé (à choisir au moment de l'inscription) et conditions de validation :

PROGRAMME DPC

"REAGSO 2017 : Gestion des risques et anesthésie : session cognitive et ateliers"

Référence programme OGDPC : 16381700028

Médecins concernés : Anesthésistes Réanimateurs uniquement

Etape 1

Samedi 07 octobre 2017 : Validation Atelier n° 1 ou n° 2 ou n° 3 (voir horaires)

Etape 2

Dimanche 08 octobre 2017 matin

Validation Séance Plénière n° 3 : GESTION RISQUES - ANESTHESIE

Attention : une étape oubliée = DPC non validé

Présence de chaque congressiste enregistrée en début et fin de chaque session

Présence incomplète = DPC non validé